

Le contrat d'apprentissage : mode d'emploi

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée qui permet d'associer une période de formation théorique au lycée et une formation pratique en entreprise tout en percevant un salaire.

Public concerné :

- Les jeunes de 16 à 29 ans révolus

Entreprises concernées :

- Toutes les entreprises du secteur privé et les associations ayant une activité commerciale

Type de contrat :

Le contrat d'apprentissage est conclu pour une durée comprise entre 6 mois et 3 ans.

Il comporte une période d'essai de 45 jours de travail effectif en entreprise

Temps de travail :

L'apprenti(e), comme les autres salariés de l'entreprise, travaille selon la réglementation en vigueur.

Le temps passé au CFA est compris dans l'horaire de travail (art L117bis2 du code du travail)

Congés payés :

Les congés payés sont identiques à ceux des salariés de l'entreprise et sont pris obligatoirement en dehors des temps de formation au CFA.

Rémunération :

	1ère année	2ème année
-18 ans	27%	39%
18 à 20 ans	43%	51%
21 et +	53%	61%

Rémunération en % du SMIC

Personne à contacter :

BARNABÉ PLOUVIEZ
bplouviez@scn74.com
06 84 54 24 04

Ensemble scolaire Sainte Croix des Neiges
 74360 ABONDANCE Tel : 04 50 73 01 20
 Email : scn74@scn74.com
 Site Internet : www.scn74.com

Les avantages pour l'entreprise :

- Bénéficier d'une aide de 8000 € ou 5000 € pour l'embauche d'un apprenti
- Être exonéré de cotisations sociales sous certaines conditions
- Tester un jeune collaborateur sur une longue période
- Recruter en toute sécurité une personne adaptée aux besoins de son entreprise
- Ne verser aucune indemnité de fin de contrat
- Accueillir l'apprenti(e) en entreprise sur les périodes clés (soldes, Noël ...)

Les avantages pour le jeune :

- Combiner à la fois compétences théoriques et pratiques en entreprise
- Acquérir une première expérience professionnelle significative
- Gagner en maturité
- Bénéficier d'une meilleure insertion professionnelle
- Obtenir une autonomie financière
- Bénéficier d'une scolarité gratuite